



Subvention pour le programme de recherche clinique (PRC) hospitalière

Rapport d'avancement

Le rapport d'avancement consiste à présenter l'état d'avancement du projet de recherche à la mi-chemin du projet.

Le rapport d'avancement décrit l'évolution du projet et son état d'avancement au moment où est rédigé le rapport. Il comprend une analyse descriptive des activités effectuées et un diagramme de Gantt mis à jour démontrant le statut des activités initialement planifiées.

Le rapport d'avancement doit être composé de 5 pages au maximum.

Rapport d'avancement		
1	Titre complet de la recherche	
2	Nombre de patients recrutés jusqu'à présent*	
3	Nombre de patients restants à recruter*	
4	Analyse des effets indésirables*	
5	Description des activités réalisées jusqu'à présent	
6	Problèmes rencontrés éventuels	
7	Diagramme de Gantt montrant les activités planifiées initialement et les activités effectivement réalisées	



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Direction de la santé

* Si non applicable au projet de recherche concerné, merci de bien vouloir ajouter un justificatif succinct.